

Bouclier européen de la démocratie : passer d'un bouclier en papier à un bouclier d'acier

Le 12 novembre 2025, la Commission européenne a présenté, conjointement avec la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, une communication intitulée « **bouclier européen de la démocratie** ». Cette initiative entend apporter une réponse européenne coordonnée aux défis croissants que soulèvent la **désinformation** et les **autres tentatives de manipulations de l'information**, notamment en ligne.

L'espace public informationnel est aujourd'hui en effet articulé autour de l'activité de **quelques très grandes plateformes numériques**, dont les modèles économiques et les algorithmes, opaques, conduisent à **brouiller la frontière entre vraie et fausse information**.

Dans cet écosystème complexe, des puissances étrangères ou des entités privées malveillantes instrumentalisent les outils numériques pour conduire des activités d'ingérence. Or **les ingérences numériques étrangères (INE) vont croissant** ; elles s'inscrivent de plus en plus dans des **stratégiques hybrides, numériques**, mêlant parfois d'autres leviers d'attaque ciblant les **infrastructures critiques** tels les câbles sous-marins, les ports, les aéroports ou encore les réseaux énergétiques. Ces stratégies hybrides exploitent largement les vulnérabilités numériques : utilisation de l'intelligence artificielle -IA- (hypertrucages ou *deepfakes*, contenus synthétiques, etc.), de comptes fictifs ou inauthentiques sur les réseaux sociaux et effet d'amplification algorithmique de contenus polarisants.

Les ingérences numériques étrangères **ciblent surtout de manière accrue les processus électoraux**, aux fins de déstabilisation des institutions démocratiques. Outre les exemples européens récents fortement médiatisés, telles les ingérences russes à l'occasion de l'élection présidentielle en Roumanie en 2024, la menace apparaît d'ores et déjà matérialisée en France, comme le démontre un récent rapport du service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (VIGINUM).

Dès lors, le bouclier européen de la démocratie apparaît comme une réponse bienvenue pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères (FIMI) mais **la solidité de ce bouclier résiste mal à l'analyse**. La commission des affaires européennes formule donc **plusieurs recommandations pour le renforcer**.



JUILLET 2026



Les principales recommandations

1. **Renforcer par tous moyens la souveraineté numérique européenne**, laquelle est un vecteur intrinsèque de résilience démocratique.
2. **Doter le Centre européen pour la résilience démocratique** d'un mandat clair, lui permettant de coordonner le partage des bonnes pratiques entre États membres et avec les institutions de l'Union européenne, dans le respect des compétences des États membres et notamment de leurs capacités de détection et de riposte souveraines. Le doter d'une équipe compétente, d'un format adapté aux missions qui lui sont attribuées.
3. **Mettre à jour les lignes directrices** relatives à l'atténuation des risques systémiques menaçant les processus électoraux, adoptées sur la base de **l'article 35 du règlement sur les services numériques (DSA)**, en renforçant les exigences **d'encadrement des systèmes et algorithmes de recommandation, la lutte contre les comptes et contenus inauthentiques, la transparence publicitaire en période électorale**, le financement des contenus de manipulation de l'information, et des indicateurs quantitatifs sur la performance des outils mis en œuvre.
4. **Publier dans les meilleurs délais des lignes directrices sur les registres publicitaires**, prévues par **l'article 39 du règlement sur les services numériques (DSA)**, afin d'assurer la transparence des plateformes en la matière, y compris hors période électorale.
5. **Préciser, dans les lignes directrices relatives à l'application de l'article 39 du règlement sur les services numériques (DSA)**, les exigences en matière de **transparence des annonceurs** ainsi que les fonctionnalités qui devraient être mises à disposition dans le cadre des registres publicitaires et des interfaces de programmation d'application (APIs) des très grandes plateformes et des grands moteurs de recherche de la recommandation.
6. **Demander aux grandes plateformes numériques de ne pas modifier leurs algorithmes en période électorale** afin d'éviter tout soupçon de biais en faveur de certains partis politiques de la recommandation.

7. Sans attendre une révision du DSA, mettre en œuvre, au niveau de la Commission européenne, les moyens nécessaires pour **réaliser les enquêtes permettant d'attester le nombre d'utilisateurs réels de Telegram** afin qu'il soit requalifié comme très grande plateforme et incombe au contrôle direct de la Commission européenne.
8. Imposer aux très grandes plateformes de prendre en compte dans leurs algorithmes un objectif de **visibilité prioritaire** des contenus issus de médias **certifiés de la norme Journalism Trust Initiative (JTI)** ou d'une norme équivalente.
9. Intégrer dans le cadre de régulation européen du numérique des **mesures d'incitation à la publicité dans des médias fiables**, afin de soutenir le modèle économique d'une presse de qualité.
10. Engager une réflexion sur **l'utilisation par l'IA des contenus médiatiques pour aboutir à une solution permettant la juste rémunération des médias traditionnels** et la pérennité de leur modèle économique.

I. Un bouclier européen de la démocratie nécessaire mais fragile

A. Alors que les défis structurels menaçant l'espace informationnel européen vont croissant...

La **démocratie constitue le socle historique de l'Union européenne**, garantissant la paix, la sécurité, la prospérité économique et la cohésion sociale. Elle repose sur des valeurs et des principes fondamentaux : élections libres et équitables, médias indépendants, institutions solides et participation citoyenne.

Pourtant, dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques, les conflits régionaux et les bouleversements technologiques, **les démocraties européennes font face à des pressions internes et externes croissantes, ciblant notamment les processus électoraux.**

4 **ingérences numériques étrangères (INE) ciblant spécifiquement les élections municipales françaises** des 15 et 22 mars 2026 ont été détectées et caractérisées par VIGINUM, dont deux sont attribuables à des modes opératoires informationnels pro-russes.

Source : Rapport de VIGINUM, publié le 11 juin 2026, « Protection du débat public contre les ingérences numériques étrangères durant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 »



Or l'écosystème informationnel européen est confronté à des défis majeurs : perte de hiérarchie de l'information par le truchement des algorithmes des grandes plateformes et grands moteurs de recherche en ligne, recul des médias traditionnels éditorialisés au profit d'autres sources d'information.

20 % **des Français, et 54 % des moins de 25 ans**, s'informent désormais principalement par les outils d'IA.

Source : Baromètre du numérique de l'Arcom (édition 2026)

B. ... le bouclier européen de la démocratie apparaît à ce stade fragile

Prenant la forme d'une simple communication de la Commission européenne et du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le bouclier européen de la démocratie, en cours de mise en œuvre, se structure autour de trois « piliers » : **la préservation de l'intégrité de l'espace informationnel ; la protection des institutions, des processus électoraux et de la liberté des médias ; le renforcement de la résilience de la société et de l'engagement citoyen.**

Les trois « piliers » du bouclier européen de la démocratie

Préservation de l'intégrité de l'espace informationnel	Protection des institutions, des élections de la liberté des médias	Renforcement de la résilience de la société et de l'engagement citoyen
▪ Renforcement du code de conduite contre la désinformation et du réseau européen de vérificateurs de faits ▪ Création d'une liste de critères communs pour guider les régulateurs nationaux des médias ▪ Création d'un Centre européen pour la résilience démocratique coordonnant les moyens des États membres et de la Commission européenne face aux FIMI	▪ Coopération renforcée dans le cadre du Réseau européen de coopération électorale (ECNE) ▪ Création d'un réseau européen d'influenceurs volontaires ▪ Actualisation de la boîte à outils pour les élections issue du règlement sur les services numériques (DSA)¹ ▪ Révision des directives sur les services de médias audiovisuels et sur le droit d'auteur	▪ Mesures d'éducation à la citoyenneté et aux médias, y compris hors milieu scolaire, <i>via</i> l'actualisation de lignes directrices ▪ Publication d'un guide de l'UE sur la démocratie ▪ Soutien aux technologies civiques européennes

Or ce bouclier **s'appuie pour l'essentiel sur des structures et des textes existants**. Il ne consiste donc pas tant en la mise en place de nouvelles mesures qu'en l'activation de dispositifs déjà en place, sans que des budgets supplémentaires soient nécessairement alloués.

“

« La plupart de ces mesures consistent en des engagements de la Commission européenne visant à renforcer les structures volontaires de coordination et de partage d'informations, à élaborer des lignes directrices non contraignantes ou à renforcer la législation existante, sans fournir beaucoup de détails sur la manière dont elle compte les mettre en œuvre ni sur le calendrier prévu »

Source : Note d'orientation « Le « bouclier de la démocratie européenne » : masquer les failles », Luise Quaritsch, Hertie School, Centre Jacques Delors, 12 décembre 2025

Cet avis est d'ailleurs partagé par la **commission spéciale du Parlement européen sur le bouclier européen de la démocratie**, qui a adopté le 23 juin 2026² un rapport mitigé, plaidant pour son renforcement.

¹ Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques).

² Conclusions et recommandations de la commission spéciale sur le « bouclier européen pour la démocratie » (2025/2069(INI)), Tomas Tobé, 23 juin 2026.

II. Un bilan d'étape décevant de la mise en œuvre du Centre européen pour la résilience démocratique

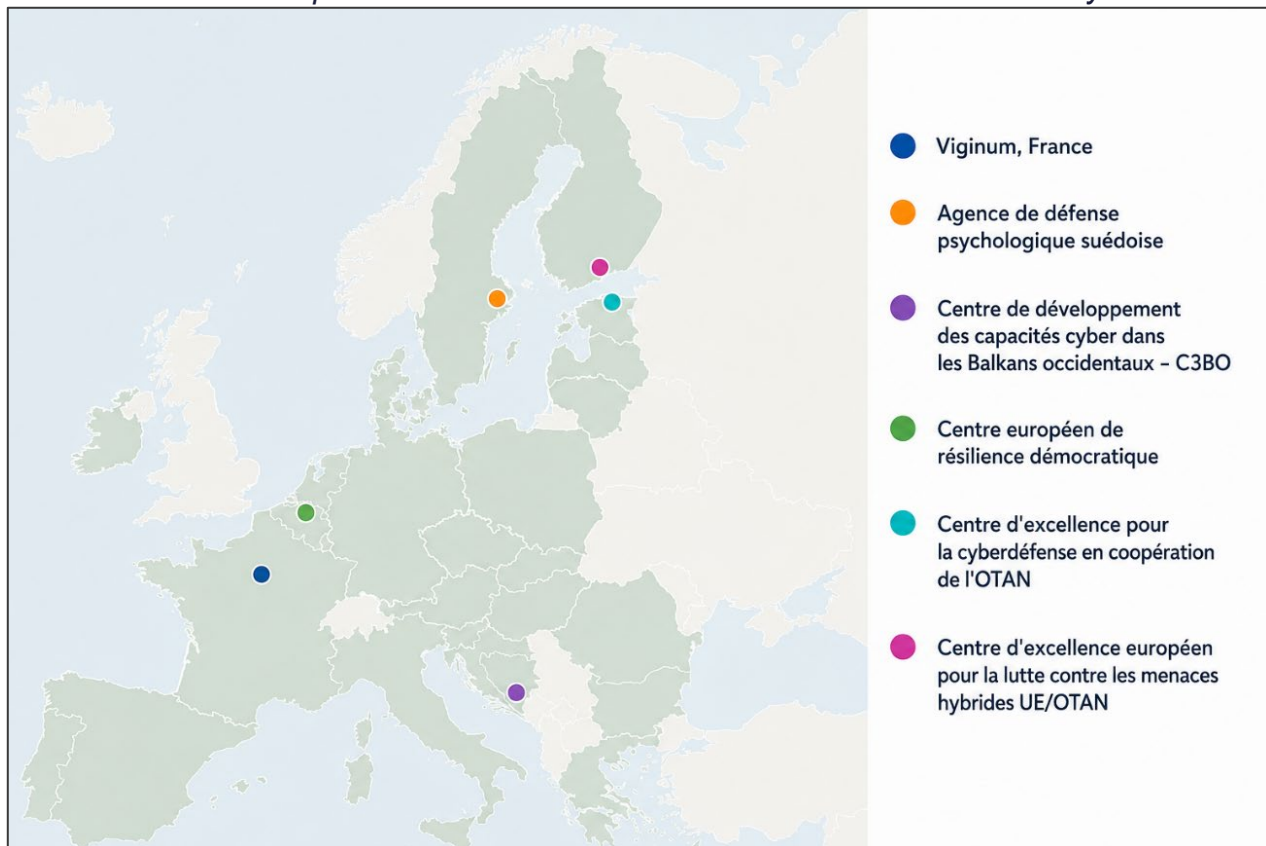


De manière pratique, le bouclier est **essentiellement axé sur la création d'une nouvelle structure – le Centre européen pour la résilience démocratique**, dont la feuille de route reste imprécise et le degré de mise en œuvre près de six mois après sa création, incertain.

A. Plusieurs initiatives européennes déjà existantes

Alors qu'à travers l'Europe existent déjà différentes initiatives pour renforcer les capacités de résilience démocratie, soit au niveau national (**VIGINUM en France**, l'Agence de défense psychologique en Suède, s'agissant des plus avancées), soit dans une logique de coopération internationale (Centre d'excellence pour la cybersécurité en coopération adossé à l'OTAN, Centre de développement des capacités cyber dans les Balkans occidentaux ou C3BO...), le Centre européen pour la résilience démocratique doit pouvoir jouer un rôle de coordination, sans nuire à la capacité des États membres.

Centres européens de résilience et de défense informationnelle et cyber



Source : Infographie générée avec l'aide de l'IA

B. La nécessité d'un mandat clair et d'un portage politique fort

Pour ne pas risquer de devenir une autre plateforme ou un centre parmi d'autres, ce qui aggraverait la fragmentation des efforts européens et réduirait l'efficacité des outils existants, ce centre a besoin d'un **mandat clair, axé sur la seule coordination des initiatives nationales et la coopération en vue du partage des bonnes pratiques et du renforcement des capacités des pays les moins avancés en la matière.**

Aujourd'hui hébergé au sein de la direction générale pour la communication (DG COMM) de la Commission européenne et doté de ressources humaines incertaines (il **serait composé de 5 à 6 personnes** dont on ne connaîtrait à ce stade pas l'organigramme précis), le Centre – inauguré officiellement le 24 février 2026 – ne bénéficie pas d'une feuille de route claire et n'a pas encore abouti à des résultats tangibles.

Il convient donc de le doter, d'une part, d'une **équipe compétente**, d'un format adapté aux missions qui lui sont attribuées, et d'autre part, d'un **mandat clair**, lui permettant de coordonner le partage des bonnes pratiques entre États membres et avec les institutions de l'Union européenne, dans le respect des compétences des États membres et notamment de leurs capacités de détection et de riposte souveraines.

III. Passer d'un bouclier de papier à un bouclier d'acier : comment renforcer le bouclier européen de la démocratie ?

A. Renforcer le cadre juridique et les obligations incombant aux grandes plateformes numériques

Concernant la lutte contre les ingérences numériques étrangères, notamment pendant les périodes électorales, les **plateformes en ligne jouent désormais un rôle majeur dans les mécanismes d'information et de formation de l'opinion publique.**

“

Aujourd'hui, les plateformes numériques ne sont plus seulement des vecteurs de désinformation voire d'ingérence, elles en sont des acteurs.

Didier Marie et Catherine Morin-Desailly, rapporteurs

Dès lors, le renforcement du bouclier européen pour la démocratie passe également par **l'application stricte et le renforcement du cadre réglementaire des grandes plateformes numériques et de l'IA**, notamment au titre du règlement sur les services numériques (DSA) de 2022¹, qui devrait être soumis à révision fin 2027.

Dans ce cadre, le rapport fait plusieurs propositions. Il invite notamment la Commission européenne à publier ou **mettre à jour les lignes directrices prévues au titre du DSA relativement à l'atténuation des risques systémiques menaçant les processus électoraux ou encore concernant les registres publicitaires.**

Considérant que la transparence des plateformes en matière publicitaire, mais aussi de manière générale, leur responsabilité au titre des contenus qu'elle héberge, doit être reconnue, le rapport appelle la Commission européenne à appliquer sans trembler, voire à renforcer, le cadre juridique ambitieux que l'UE a développé en matière numérique, y compris par l'application des sanctions prévues au titre du DSA dès qu'elles sont nécessaires pour préserver l'espace informationnel numérique.

¹ Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques).

B. Contribuer à rétablir une hiérarchie de l'information

La fiabilité de l'information est au cœur des questionnements sur la résilience démocratique. En effet, pour pouvoir prendre des décisions éclairées, les citoyens doivent pouvoir se reposer sur des informations vérifiées, sans pour autant porter atteinte à la liberté d'expression.



Le rapport fait plusieurs propositions pour renforcer les médias d'information, notamment locaux, à travers les divers instruments envisagés au sein du prochain cadre financier pluriannuel, afin de lutter contre les déserts d'information et la désinformation. Il appelle également à imposer aux grandes plateformes numériques des obligations pour **garantir la visibilité de contenus journalistiques qualifiés** ou encore **pour encourager les annonceurs à insérer leurs publicités dans des médias éditorialisés, afin de soutenir leur modèle économique.**

Enfin, outre l'encouragement des médias paneuropéens, le rapport souligne que, pour améliorer la résilience démocratique, **doit être renforcée la littératie du numérique pour les citoyens européens** – c'est à dire leur capacité à lire, comprendre et traiter l'information en ligne, sur les réseaux sociaux et l'information produite par l'IA –, afin de repérer plus facilement les contenus trompeurs ou inauthentiques.



Jean-François RAPIN
Président
Pas-de-Calais
Les Républicains



Didier MARIE
Rapporteur
Seine-Maritime
Socialiste, Écologiste et
Républicain



Catherine MORIN-DESAILLY
Rapporteuse
Seine-Maritime
Union Centriste

POUR EN SAVOIR PLUS

Le [rapport d'information](#)

[L'avis politique](#) adopté par la commission des affaires européennes

Les [pages](#) de la commission des affaires européennes.



✉ secretariat.aff-europeennes@senat.fr ☎ 01.42.34.24.80

🌐 www.senat.fr

